

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 25

Ajout de 4 points à l'ordre du jour

Membres présents Soit	22
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 38 voix exprimées	
Pour : 38 Contre : /	

La règle du quorum est
(38 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu Madame la Vice-Présidente proposer l'ajout de 4 points à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement d'avance de frais.
- Désignation d'un représentant à la Commission locale de l'eau du SAGE de la TILLE.
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de septembre 2018.
- Désignation d'un membre du Conseil scientifique

Le 07/06/2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT

Le Commissaire du Gouvernement

03 JUL. 2018

